

> DOCUMENTATION DENTAIRE EN CAS DE VIOLENCE INTERPERSONNELLE - INFORMATIONS DESTINÉES AUX PATIENT(E)S

Vous avez consulté aujourd'hui un(e) dentiste car vous avez été attaqué(e) et blessé(e) par une personne. Outre les soins médicaux, il est possible de consigner les séquelles de l'acte de violence dans une fiche de documentation dentaire et de la conserver en toute sécurité dans votre dossier médical.

Si vous portez plainte, cette documentation pourra être mise à contribution lors de l'audience afin de fournir la preuve de ce qui s'est produit.

Cette documentation peut également vous aider à de nombreux égards en dehors d'une plainte au cas où vous voudriez faire valoir des revendications fondées sur le droit social (loi sur l'indemnisation des victimes, Opferentschädigungsgesetz) ou encore si vous voulez vous défendre au civil ou au pénal.

Vous ne devez pas surmonter cette épreuve tout(e) seul(e)!

Demandez à votre dentiste quels sont les conseils et les aides dont vous pouvez bénéficier.

Vous trouverez grâce au lien suivant d'autres informations et centres d'aide dans tout le Land de Hesse :

<http://www.familienatlas.de/ca/b/tm/>

A L'ADRESSE SUIVANTE, VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT DES INFORMATIONS SUR LES OFFRES QUI EXISTENT SUR PLACE DE MÊME QUE TOUTES LES ADRESSES NÉCESSAIRES POUR FEMMES ET HOMMES :

Beratungsstelle Frauennotruf Koordinierungsstelle der hessischen Frauennotrufe und Frauenberatungsstellen

**Kasseler Str. 1 A
60486 Frankfurt am Main
Tel.: 069 70 94 94
info@frauennotruf-frankfurt.de
www.frauennotruf-frankfurt.de**